

## DOCUMENT PROVISOIRE POUR RÉVISION DES MEMBRES

## Plan de mise en œuvre des performances

TABLEAU 1 : Résultats par objectifs 2020-2021 : Objectifs régionaux

Objectif régional 1 : Les communautés océaniques voient leur résilience au changement climatique renforcée.		
OR1 : Afin de réaliser l'objectif à 10 ans fixé par les Membres océaniques d'intégrer à leurs systèmes nationaux davantage de capacités permettant de gérer la mise en œuvre de leurs mesures prioritaires dans la lutte contre le changement climatique, les résultats 2020-2021 du PROE sont concentrés sur :		
Objectifs régionaux	Résultats régionaux	Indicateurs 2020-2021
<p><b>OR1.1 :</b> Renforcer les capacités des Membres insulaires océaniques à diriger, prioriser et gérer l'adaptation au changement climatique (ACC), l'atténuation (NDC) et la réduction du risque de catastrophes (RRC) dans le cadre de la réalisation de leurs objectifs nationaux en matière d'environnement et de développement ainsi que leurs obligations volontaires et juridiques en vertu des accords régionaux et internationaux.</p>	<p><b>OR1.1.1 :</b> Capacités des Membres insulaires océaniques renforcées pour la gestion des programmes de RCC (ACC, LCD, NDC et RRC) à atteindre les objectifs nationaux de développement en vertu des accords régionaux et internationaux</p>	<p>OR1.1.1 Au moins 10 ÉTIO ont institutionnalisé les programmes phares de RCC en appui aux plans nationaux de développement.</p> <p>OR1.1.2 Approches des programmes de RRC intégrées dans les plans opérationnels de développement à l'échelle nationale dans les ÉTIO.</p> <p>OR1.1.3 Au moins 45 %, dont la moitié sont des femmes du personnel des ÉTIO formé à la gestion efficace dans le cadre des programmes de RRC, ont émis des commentaires à l'échelle nationale.</p> <p>OR1.1.4 Les ÉTIO ont engagé des fonds du budget national pour les programmes de RCC indiqués dans les plans de développement nationaux.</p>
<p><b>OR1.2 :</b> Minimiser les pressions multiples pesant sur les écosystèmes vulnérables du Pacifique insulaire en mettant en œuvre des approches écosystémiques de l'adaptation au changement climatique, notamment des interventions sur l'acidification des océans et la montée du niveau des mers, afin de soutenir la biodiversité et la fourniture des services écosystémiques qui soutiennent un mode de vie et le développement durable.</p>	<p><b>OR1.2.1 :</b> Les pressions multiples pesant sur les écosystèmes vulnérables du Pacifique insulaire sont réduites en mettant en œuvre des approches écosystémiques de l'adaptation au changement climatique, notamment des réponses à l'acidification des océans et à l'augmentation du niveau des mers, afin de soutenir la biodiversité et la fourniture des services écosystémiques qui soutiennent un mode de vie et le développement durable.</p>	<p>OR1.2.1 : Au moins 7 ÉTIO des pays Membres ont intégré à l'échelle nationale l'approche écosystémique dans les plans nationaux d'adaptation.</p> <p>OR1.2.2 Au moins deux ÉTIO ont mis en œuvre l'approche écosystémique dans les écosystèmes vulnérables du Pacifique insulaire en réponse à l'acidification des océans et à l'augmentation du niveau des mers.</p> <p>OR1.2.3 Au moins deux projets concrets mis en œuvre dans les ÉTIO par du personnel formé aux réponses d'adaptation à l'acidification des océans et à l'augmentation du niveau des mers.</p> <p>OR 1.2.4 Au moins 20 % de la population a adopté des activités d'adaptation au changement climatique et de réduction des risques en réponse aux fortes variations climatiques.</p>

## DOCUMENT PROVISOIRE POUR RÉVISION DES MEMBRES

Objectif organisationnel	Résultats 2021	Indicateurs 2021
<p><b>OR1.3 :</b> Améliorer les services météorologiques et hydrologiques nationaux (SMHN) en renforçant les capacités en matière de prévisions météorologiques, de systèmes d'alerte précoce, de prévisions à long terme et de services climatiques améliorés afin de soutenir la prise de décision et la coordination des Membres par le biais du Conseil météorologique du Pacifique.</p>	<p><b>OR1.3.1 :</b> Services météorologiques et hydrologiques nationaux (SMHN) améliorés grâce au renforcement des capacités en matière de prévisions météorologiques, de systèmes d'alerte précoce, de prévisions à long terme et de services climatiques améliorés afin de soutenir la prise de décision et la coordination des Membres par le biais du Conseil météorologique du Pacifique.</p>	<p>OR1.3.1 Plans politiques-législatifs-stratégiques élaborés de concert avec les partenaires clés comme l'OMM, la CPS et d'autres pour aider au moins 14 pays membres à renforcer le fonctionnement de leurs SMNH.</p> <p>OR1.3.2 Au moins 8 pays membres intègrent des services d'information climatique ainsi que les savoirs traditionnels pour renforcer leurs systèmes nationaux d'alerte précoce (SAP).</p> <p>OR1.3.3 Au moins 8 pays membres ont amélioré la communication des informations pertinentes pour les secteur et communautés afin d'éclairer le processus décisionnel.</p> <p>OR1.3.4 Augmentation du nombre de projets MET mis en œuvre avec une série de partenaires.</p> <p>OR1.3.5 Au moins 30 % des recommandations émises dans les conclusions du panel d'experts PIMS-PMC sont mises en œuvre.</p> <p>OR 1.3.6 Au mois 6 ÉTIO disposent d'informations scientifiques solides sur le climat pour la planification, la négociation et la prise de décisions.</p>
<p><b>OR1.4 :</b> Aider les Membres insulaires océaniques à accéder et à gérer les financements liés au changement climatique et leurs processus d'accréditation nationaux.</p>	<p><b>OR1.4.1 :</b> Les institutions nationales des îles pacifiques membres sont renforcées grâce à l'accès aux financements dédiés au changement climatique et aux processus d'accréditation nationaux.</p>	<p>OR1.4.1 Acquisition de l'accréditation nationale pour accéder aux financements destinés au changement climatique dans au moins 21 Membres insulaires océaniques.</p> <p>OR1.4.2 Au moins 15 Membres insulaires océaniques ont obtenu des financements destinés à la lutte contre le changement climatique en adoptant leur propre mécanisme national de gouvernance.</p> <p>OR1.4.3 Au moins 6 ÉTIO ont mis sur pied un fonds pour le changement climatique en réponse aux fortes variations climatiques, y compris des activités de réduction des risques.</p> <p>OR1.4.4 : Les Membres insulaires océaniques reçoivent des informations et une assistance technique pour améliorer leurs systèmes nationaux en matière d'accréditation et d'accès au financement climatique.</p> <p>OR1.4.5 Au moins 10 projets approuvés par le PROE en sa qualité d'entité régionale de mise en œuvre pour le financement climatique.</p>

## DOCUMENT PROVISOIRE POUR RÉVISION DES MEMBRES

Objectif organisationnel	Résultats 2021	Indicateurs 2021
<p><b>OR1.5 :</b> Aider les Membres insulaires océaniques à élaborer des réponses politiques aux questions liées aux pertes et aux dégâts, ou au déplacement de populations dus au changement climatique ou aux catastrophes naturelles.</p>	<p><b>OR1.5.1 :</b> Les Membres insulaires océaniques ont mis en œuvre des mesures politiques en matière de blessures, pertes en vie humaines, de dommages matériels ou de déplacements de populations dus au changement climatique et aux catastrophes naturelles.</p>	<p>OR1.5.1 Au moins 6 Membres insulaires océaniques reçoivent de l'aide pour élaborer des réponses politiques aux questions liées aux blessures, pertes en vie humaines et aux dommages matériels provoqués par de fortes variations climatiques.</p> <p>OR1.5.2 Recueil pour les pertes et dégâts subis dans 15 ÉTIO.</p> <p>OR1.5.3 Au moins 20 % de la population déplacée à proximité des zones susceptibles de subir des catastrophes ont reçu une aide qui a réduit les incidences du déplacement de populations.</p> <p>OR1.5.4 Au moins 20 % des ménages affectés par des catastrophes ont modifié leur comportement face aux effets négatifs du changement climatique dans les pays membres.</p> <p>OR1.5.5 Au moins 20 % des femmes, y compris les filles, vivant dans des zones susceptibles de subir des catastrophes sont assurées par le biais d'une assurance sociale du gouvernement lors de la phase de récupération après la catastrophe.</p>
<p><b>Objectif régional 2 : Les communautés océaniques bénéficient d'écosystèmes insulaires et océaniques sains et résilients.</b></p>		
<p><b>OR2 :</b> L'objectif à 10 ans est de voir les bénéfices progressifs pour les Membres océaniques d'écosystèmes terrestres, côtiers et marins gérés de manière plus efficace.</p>		
<p><b>OR2.1 :</b> Gérer et protéger efficacement les écosystèmes marins et côtiers ; l'atténuation des impacts des activités de pêche afin de préserver des populations d'espèces menacées saines et de réduire l'émission de polluants marins qui augmentent les risques pour la santé humaine, afin de parvenir à des océans productifs en bonne santé qui soutiennent la sécurité alimentaire et le développement durable</p>	<p><b>OR2.1 :</b> Gestion et protection efficaces des écosystèmes marins et côtiers assurées afin de parvenir à des océans en bonne santé qui soutiennent le développement durable par le biais de la sécurité alimentaire</p>	<p>OR2.1.1 : Politique de gestion des écosystèmes marins et côtiers mise en œuvre dans 8 ÉTIO.</p> <p>OR2.1.2 : Au moins 8 ÉTIO ont régulièrement eu accès à des informations à jour sur l'exploitation durable et la conservation des ressources côtières et marines.</p> <p>OR2.1.3 Menaces pesant sur la santé des environnements côtiers et marins atténuées dans 8 ÉTIO clés.</p>

## DOCUMENT PROVISOIRE POUR RÉVISION DES MEMBRES

Objectif organisationnel	Résultats 2021	Indicateurs 2021
<p><b>OR2.2 :</b> Soutenir la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes marins, côtiers et terrestres en conformité avec les engagements régionaux et internationaux</p>	<p><b>OR2.2 :</b> La conservation et l'exploitation durable de la biodiversité et des écosystèmes marins, côtiers et terrestres sont soutenues en conformité avec les engagements régionaux et internationaux</p>	<p>OR2.2.1 : Capacités en matière de gestion des aires protégées améliorées dans 5 ÉTIO via le programme régional de soutien du PROE, grâce à des outils comme le PIPAP.</p> <p>OR2.2.2 : Au moins 7 ÉTIO ont renforcé leurs capacités quant à la mise en œuvre de l'objectif 3 de la CBD sur les APA qui permettent une meilleure gestion régionale et nationale des ressources génétiques.</p> <p>OR2.2.3 : La Table ronde océanienne (PIRT) a coordonné avec succès notamment la mise en œuvre de la FW pour la conservation de la nature et les aires protégées.</p>
<p><b>OR2.3 :</b> Empêcher l'extinction d'espèces menacées et soutenir les mesures visant à leur conservation</p>	<p><b>OR2.3 :</b> Extinction d'espèces menacées écartée et soutien aux mesures visant à leur conservation</p>	<p>OR2.3.1 : Au moins 8 ÉTIO ont mis en œuvre le MSAP comme base pour la conservation des espèces marines menacées.</p> <p>OR2.3.2 : Données et informations sur le statut de conservation des espèces menacées partagées régulièrement à l'échelle régionale et nationale.</p> <p>OR2.3.3 : Au moins deux sanctuaires marins supplémentaires soutenus par les Membres pour la protection des espèces menacées dans la région.</p> <p>OR2.3.4 : Lignes directrices régionales en matière de bonnes pratiques pour l'écotourisme en matière d'espèces mises en œuvre par 4 ÉTIO.</p> <p>OR2.3.5 : Atténuation des incidences des activités de pêche sur la capture accessoire et des menaces aux espèces de la pêche commerciale dans un ÉTIO majeur grâce à une collaboration avec un pays membre.</p>

## DOCUMENT PROVISOIRE POUR RÉVISION DES MEMBRES

Objectif organisationnel	Résultats 2021	Indicateurs 2021
<p><b>OR2.4 :</b> Réduire considérablement l'impact socioéconomique des espèces envahissantes sur les écosystèmes terrestres et aquatiques et contrôler ou éradiquer les espèces prioritaires.</p>	<p><b>OR2.4.1 :</b> Incidences socioéconomique des espèces envahissantes sur les écosystèmes terrestres et aquatiques considérablement réduites en contrôlant ou éradiquant les espèces prioritaires.</p>	<p>OR2.4.1 : Risque de nouveaux impacts socioéconomiques et environnementaux réduit grâce à des plans de détection précoce et d'intervention rapide-actifs et spécifiques dans 4 ÉTIO supplémentaires.</p> <p>OR2.4.2 : Écosystèmes insulaires et côtiers plus résilients en raison de l'éradication des espèces envahissantes vertébrées dans 10 îles supplémentaires.</p> <p>OR2.4.3 : Gestion des espèces envahissantes intégrée dans les processus d'élaboration des SNAGE dans au moins 20 ÉTIO.</p> <p>OR2.4.4 Programmes actifs de contrôle biologique des plantes envahissantes efficaces dans au moins 5 autres ETIO pour diminuer l'incidence d'adventices étendues.</p> <p>OR2.4.5 Au moins 6 autres sites écologiques prioritaires ont des fonctions écosystémiques restaurées grâce à la gestion de plusieurs taxons d'espèces envahissantes.</p>
<p><b>Objectif régional 3 : Les communautés océaniques bénéficient d'une amélioration de la gestion des déchets et de la lutte contre la pollution</b></p>		
<p><b>OR3 :</b> L'objectif à 10 ans est de voir les bénéfices de la mise en œuvre de solutions pratiques et durables afin de prévenir et gérer les déchets et lutter contre la pollution pour les communautés océaniques.</p>		
<p><b>OR3.1 :</b> Minimiser les impacts négatifs des produits chimiques et de tous les déchets sur la santé humaine et l'environnement grâce à une gestion de leur cycle de vie respectueuse de l'environnement conformément aux cadres adoptés à l'échelle régionale et internationale, notamment un Pacifique plus propre 2025, et réduire considérablement l'émission de polluants dans l'air, l'eau et le sol.</p>	<p><b>OR3.1.1 :</b> Effets négatifs des déchets réduits grâce à la gestion respectueuse de l'environnement de leur cycle de vie conformément aux cadres adoptés à l'échelle régionale et internationale, notamment un Pacifique plus propre 2025</p>	<p>OR3.1.1 : Au moins 6 % de déchets hérités retirés des ÉTIO.</p> <p>OR3.1.2 Au moins 5 sites assainis de la contamination par les déchets hérités dans les ÉTIO.</p> <p>OR3.1.3 : Fonds obtenus pour mettre en œuvre des actions hautement prioritaires pour les ÉIO dans le cadre du Plan d'action régional océanique pour les déchets marins.</p> <p>OR3.1.4 : Pratiques de gestion des déchets améliorés dans trois décharges et installations de stockage.</p> <p>OR3.1.5 : Au moins 10 ÉTIO ont mis en œuvre les cadres adoptés à l'échelle régionale et internationale, notamment un Pacifique plus propre 2025.</p>

## DOCUMENT PROVISOIRE POUR RÉVISION DES MEMBRES

Objectif organisationnel	Résultats 2021	Indicateurs 2021
<p><b>OR3.2 :</b> Renforcer les mécanismes nationaux, régionaux et internationaux pour la gestion des déchets, notamment les produits chimiques, les déchets dangereux, les déchets générés par les navires et les aéronefs, les déchets plastiques en mer et d'autres déchets marins. (institutionnel)</p>	<p><b>OR3.2.1 :</b> Mécanismes institutionnels renforcés à tous les niveaux pour la gestion des déchets et la lutte contre la pollution</p>	<p>OR3.2.1 : Au moins 30 % des ÉIO ont concrétisé les politiques, stratégies, lois et réglementations relatives à des déchets spécifiques et à la gestion des polluants.</p> <p>OR3.2.2 : La stratégie régionale intègre la PACPOL dans 10 ÉTIO en matière de pollution marine dans les plans et stratégies nationaux pour les interventions en cas de déversement d'hydrocarbures, les espèces envahissantes marines et la pollution marine par le plastique.</p> <p>OR3.2.3 : Au moins 5 % de membres communautaires ont adopté de meilleures pratiques pour la gestion des déchets sous l'influence de projets de sensibilisation éducative et de changement de comportements appliqués par les écoles, les ONG, les organisations de la société civile, dans les ÉTIO.</p> <p>OR3.2.4 : Au moins 60 % du personnel formé à la gestion des déchets et à la lutte contre la pollution augmente ses compétences grâce à des programmes de renforcement des capacités dans les ÉTIO.</p> <p>OR3.2.5 : Les pays membres représentés grâce à des avis techniques dans les forums régionaux et internationaux pour les 21 ÉTIO.</p>
<p><b>OR3.3 :</b> Récupérer les ressources que représentent les déchets et les polluants grâce au compostage (récupération des nutriments), au recyclage (récupération de matériaux), à la récupération d'énergie et d'autres mesures visant à réduire les déchets et à contribuer au développement économique et social.</p>	<p><b>OR3.3.1 :</b> La réduction des déchets a contribué au développement social et économique des communautés qui ont adopté des mécanismes de récupération de ressources</p>	<p>OR3.3.1 : Récupération de ressources provenant des déchets mise en œuvre dans 21 ÉTIO.</p> <p>OR3.3.2 Réduction de la génération de déchets d'au moins 2 % par personne pour 21 ÉTIO.</p> <p>OR3.3.3 Au moins 3 ÉTIO ont renforcé les partenariats publics-privés qui contribuent au développement social et économique des communautés.</p>
<p><b>OR3.4 :</b> Améliorer la surveillance des environnements qui reçoivent des déchets et de la pollution afin de permettre une prise de décisions éclairée quant aux mesures</p>	<p><b>OR3.4.1 :</b> OR3.4 : Les ÉTIO ont pris des décisions fondées sur des informations fiables relatives aux déchets et à la pollution</p>	<p>OR3.4.1 : Système régional de surveillance environnementale des déchets mis en œuvre avec l'appui des gouvernements nationaux dans les 21 ÉTIO.</p>

## DOCUMENT PROVISOIRE POUR RÉVISION DES MEMBRES

Objectif organisationnel	Résultats 2021	Indicateurs 2021
adéquates à appliquer pour protéger la santé humaine et l'environnement et réduire les dégâts environnementaux associés.		<p>OR3.4.2 : La diffusion d'informations sur les résultats du système régional de surveillance environnementale des déchets a influencé la prise de décision relative à la gestion de déchets et à la lutte contre la pollution dans les ÉTIO.</p> <p>OR3.4.3 Relations de collaboration avec les donateurs et le secteur privé renforcées grâce à l'utilisation des informations provenant du système régional de surveillance des déchets pour appuyer les activités dans les ÉTIO.</p>
<b>Objectif régional 4 : Les communautés océaniques et leur environnement bénéficient des engagements pris en faveur des bonnes pratiques de gouvernance environnementale et de leur application.</b>		
<i>OR4 : Afin de faire avancer l'objectif à 10 ans, le programme de travail 2020-2021 aura pour priorités</i>		
<p><b>OR4.1 :</b> Renforcer les systèmes nationaux de planification et de mise en œuvre du développement durable, notamment au moyen d'évaluations d'impact sur l'environnement (EIE), d'évaluations stratégiques environnementales (ESE) et d'aménagement du territoire.</p>	<p><b>OR4.1.1 :</b> Systèmes nationaux de planification et de mise en œuvre du développement durable renforcés grâce à une utilisation accrue des résultats des analyses de développement environnemental telles que des EIE, des ESE et d'aménagement du territoire.</p>	<p>OR4.1.1 Au moins 7 ÉTIO ont reçu une assistance technique, un renforcement des capacités et des formations, fondés sur les lignes directrices EIE/ESE élaborées par le PROE.</p> <p>OR4.1.2 : Une nouvelle directive EIE régionale spécifique aux branches d'activités portant sur le secteur minier est en préparation.</p> <p>OR4.1.3 : Au moins 5 ÉTIO ont reçu un renforcement des capacités et une formation sur l'utilisation des données et outils géospatiaux en appui aux évaluations, à la planification et à la communication d'informations environnementales.</p>
<p><b>OR4.2 :</b> Renforcer la capacité nationale pour une bonne gouvernance environnementale étayée par une assistance technique pour l'élaboration de politiques et de lois, et pour soutenir la mise en œuvre des engagements régionaux et internationaux des Membres.</p>	<p><b>OR4.2.1 :</b> Capacité nationale pour une bonne gouvernance environnementale renforcée grâce à une sensibilisation accrue et à l'application de la politique et de la législation en matière d'engagements internationaux et régionaux</p>	<p>OR4.2.1 Au moins 11 ÉTIO ont intégré les obligations et engagements découlant des AME dans les stratégies nationales de gestion de l'environnement ou équivalent.</p> <p>OR4.2.2 Au moins 3 ÉTIO ont reçu un renforcement des capacités et des formations sur les AME pour soutenir la mise en œuvre des AME.</p> <p>OR4.2.3 Au moins 3 ÉTIO ont reçu un renforcement des capacités et des formations sur la formulation, la mise en œuvre, le respect et l'application de politiques environnementales.</p>

## DOCUMENT PROVISOIRE POUR RÉVISION DES MEMBRES

Objectif organisationnel	Résultats 2021	Indicateurs 2021
<p><b>R04.3 :</b> Renforcer la collecte, la surveillance et l'analyse des données environnementales et de la communication des résultats à l'échelle nationale et régionale.</p>	<p><b>OR4.3.1 :</b> Accès à et utilisation accrue des données et informations environnementales afin de soutenir la planification, le suivi, l'élaboration de rapports et la prise de décision</p>	<p>OR4.3.1 : Au moins 14 ÉTIO ont reçu une aide technique et un renforcement des capacités pour soutenir la rédaction du rapport sur l'état de l'environnement qui sert de base pour tenir informer sur les AME internationaux et régionaux.</p> <p>OR4.3.2 : Au moins 14 portails nationaux continuent d'actualiser les informations servant à la planification et à la prise de décision.</p> <p>OR4.3.3 : Outil de communication d'informations sur l'indicateur environnemental fonctionnel, actualisé et utilisé en appui à la planification et aux rapports dans 14 ÉTIO.</p> <p>OR4.3.4 : Au moins 100 membres du personnel dans 14 ÉTIO formés au système de veille des bases de données environnementales pour de meilleurs rapports.</p>
<p><b>OR4.4 :</b> Renforcer l'accès aux mécanismes de financement et à l'utilisation effective et efficace des fonds afin d'appliquer les interventions nécessaires.</p>	<p><b>OR4.4.1 :</b> Accès des ÉTIO aux mécanismes de financement renforcé, notamment l'utilisation effective et efficace des fonds pour l'exécution des interventions environnementales requises</p>	<p>OR4.4.1 : Au moins 6 ÉTIO assistés dans la mise en place de mécanismes nationaux en tant qu'entité d'accréditation pour l'accès aux fonds environnementaux destinés aux projets nationaux prioritaires.</p> <p>OR4.4.2 : Accès accru des ÉTIO aux possibilités de financement pour mettre en œuvre les priorités environnementales nationales qui englobent les engagements internationaux.</p> <p>OR4.4.3 : Au moins 4 ÉTIO capables de mettre en œuvre des réponses aux priorités environnementales nationales conformément aux engagements régionaux.</p>
<p><b>OR4.5 :</b> Renforcer les synergies entre la science, la politique et les savoirs traditionnels et locaux pour orienter le processus décisionnel.</p>	<p><b>OR4.5.1 :</b> Synergies entre la science, la politique et les savoirs traditionnels et locaux améliorées pour orienter le processus décisionnel à l'échelle nationale, entre les Membres du PROE</p>	<p>OR4.5.1 : Au moins 15 ÉTIO ont mis en œuvre de nouvelles politiques qui intègrent les savoirs traditionnels et la science moderne, avec un accent mis sur le secteur de l'environnement dans les pays membres.</p> <p>OR4.5.2 : Au moins 6 ÉTIO ont promu la cohésion entre les savoirs traditionnels et la science moderne dans le processus décisionnel pour le secteur de l'environnement dans les pays membres.</p>

## DOCUMENT PROVISOIRE POUR RÉVISION DES MEMBRES

## TABLEAU 2 : Résultats par objectifs 2019 : Objectifs organisationnels

**Objectif organisationnel 1 : Le PROE dispose de systèmes d'information et de communications qui fournissent les bonnes données aux bonnes personnes au bon moment et influencent positivement les changements organisationnels, comportementaux et environnementaux.**

*Lors des deux premières années pour évoluer vers la réalisation de l'objectif à 10 ans consistant à insuffler un changement positif, l'accent sera mis sur l'amélioration des systèmes et pratiques informatiques, des connaissances et des mécanismes de partage d'informations. Des activités de communications et de sensibilisation permettront aussi d'apporter un soutien plus ciblé aux Membres.*

Objectif organisationnel	Résultats 2021	Indicateurs 2021
<p><b>OO 1.1</b> Partager et utiliser les connaissances grâce au développement et à la tenue à jour de systèmes et de processus fiables pour la collecte, le stockage et l'accès efficaces à des informations essentielles</p>	<p><b>OO 1.1.1</b> Partage des connaissances entre les pays membres grâce à une gestion et un accès optimisés à des systèmes d'information fiables</p>	<p>OO1.1.1. Maintien à 90 % de la disponibilité opérationnelle des plateformes TIC, ce qui permet une accessibilité accrue aux parties prenantes, notamment au public.</p> <p>OO1.1.2 : Au moins 90 % des commentaires des parties prenantes clés ont été suivi d'effets par des interventions rapides du personnel informatique pour les problèmes annuels rencontrés sur les plateformes TIC opérationnelles.</p> <p>OO1.1.3 Au moins 80 % du personnel est satisfait des services de supervision technique annuels sur les questions informatiques.</p> <p>OO1.1.4 Augmentation annuelle de 10 % de l'accès aux produits du PROE liés aux savoirs par les parties prenantes grâce à des collaborations en ligne avec les ÉTIO ainsi qu'avec le public.</p> <p>OO1.1.5 Au moins 80 % des produits du PROE liés aux savoirs diffusés via les plateformes TIC à tous les partenaires et parties prenantes, y compris annuellement les bibliothèques dépositaires.</p>

## DOCUMENT PROVISOIRE POUR RÉVISION DES MEMBRES

Objectif organisationnel	Résultats 2021	Indicateurs 2021
<p><b>OO 1.2 :</b> Inciter un changement de comportement positif au sein du PROE et de ses parties prenantes par le biais de communications convaincantes, réfléchies et intégrées</p>	<p><b>OO 1.2.1 :</b> Le PROE et les partenaires ont incité un changement positif par le biais de communications intégrées dans les pays membres</p>	<p>OO1.2.1 : Au moins 30 % des spécialistes environnementaux formés aux médias ont amplifié la voix du Pacifique sur le rôle des médias dans l'environnement lors d'évènements phares du PROE, notamment la CdP sur les accords multilatéraux environnementaux dans les États membres.</p> <p>OO1.2.2 Au moins 5 ÉTIO ont mis en œuvre une stratégie nationale de communication en utilisant le modèle de communication ayant une plus grande visibilité développé par le PROE.</p> <p>OO1.2.3 Au moins 90 % du personnel a adopté des pratiques positives pour la protection de l'environnement promues dans le cadre d'activités de sensibilisation et de communications planifiées annuellement.</p> <p>OO1.2.4 Produits de communication du PROE utilisés par au moins 15 ÉTIO dans l'élaboration des politiques environnementales nationales avec les partenaires et les donateurs.</p>
<p><b>OO 1.3 :</b> Améliorer la qualité et l'interopérabilité de l'infrastructure des technologies de l'information et de la communication au sein du PROE et de la région.</p>	<p><b>OO 1.3.1 :</b> Amélioration de la qualité des services fournis grâce à l'interopérabilité de la structure des technologies de l'information et de la communication au siège du PROE et dans les bureaux régionaux</p>	<p>OO1.3.1 : Interopérabilité des systèmes existants du PROE exécutée en répondant rapidement aux besoins des utilisateurs TIC, notamment le système d'information de la gestion des projets (PMIS) entre le siège et les bureaux régionaux.</p> <p>OO1.3.2 : Les normes d'interopérabilité des TIC sont adoptées pour les intégrer dans l'élaboration/les activités de projets avec l'audit informatique.</p> <p>OO1.3.3 : Recouvrement des coûts ICIT adopté pour les intégrer dans l'élaboration/les activités de projets avec une recommandation sur les technologies ICIT.</p> <p>OO1.3.4 Au moins 80 % des produits des programmes de gestion des connaissances fournis avec une aide pour répertorier et lier les informations aux portails.</p>

## DOCUMENT PROVISOIRE POUR RÉVISION DES MEMBRES

Objectif organisationnel	Résultats 2021	Indicateurs 2021
<b>Objectif organisationnel 2 : Le PROE dispose de procédures multidisciplinaires concernant l'exécution de programme et le soutien des Membres pour le développement de stratégies et de politiques à l'échelle nationale et régionale.</b>		
<p><i>Les résultats prioritaires pour 2020-2021 consistant à renforcer les capacités du PROE à soutenir ses Membres dans les travaux relatifs aux politiques et stratégies nationales sont les suivants :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>Un plan d'action des États et territoires et un processus de planification établi et fonctionnel, en collaboration avec des partenaires de développement ;</i></li> <li>▪ <i>Des mécanismes internes d'intégration du Secrétariat en place ;</i></li> <li>▪ <i>Le processus PRMG garantit que tous les projets et programmes traitent les priorités environnementales nationales et régionales ; Une politique et des orientations M&amp;E axées sur des résultats adoptées et en cours de mise en œuvre.</i></li> </ul>		
<p><b>OO 2.1 :</b> Promouvoir des approches intégrées des programmes pour relever les défis de gestion environnementale.</p>	<p><b>OO2.1.1 :</b> Développement et pilotage des Plans d'action des États et territoires (PAET)</p> <p><b>OO2.1.2 :</b> Groupes de liaisons thématiques stratégiques du PROE établis et opérationnels.</p> <p><b>OO2.1.3 :</b> Le PRMG s'assure que les projets et programmes respectent les politiques du PROE et ciblent les priorités environnementales nationales et régionales.</p> <p><b>OO 2.1.4 :</b> Politique et orientations M&amp;E du PROE adoptées.</p>	<p>OO2.1.1 : PAET testés dans 4 ÉTIO, et processus institutionnalisés</p> <p>OO2.1.2 : Les services d'appui technique et administratif du PROE ont collaboré avec les Membres à la conception de projets répondant aux programmes environnementaux nationaux prioritaires dans au moins 15 ÉTIO.</p> <p>OO2.1.3 : Des groupes de liaison thématiques améliorent l'intégration interne du Secrétariat.</p> <p>OO2.1.4 : Au moins 90 % des projets approuvés par l'équipe de direction devant être financés par des bailleurs respectent les mécanismes de garantie adéquats adoptés annuellement par le PRMG.</p> <p>OO2.1.5 : Politique M&amp;E du PROE institutionnalisée et effective.</p>
<p><b>OO2.2</b> Améliorer les capacités en tant qu'entité régionale accréditée (ERA) pour les mécanismes de financement en matière de changement climatique et en tant qu'intermédiaire pour d'autres mécanismes de financement (à partir de OO3.4)</p>	<p><b>OO2.2.1 :</b> Capacités du PROE en tant qu'entité régionale accréditée (ERA) pour les mécanismes de financement en matière de changement climatique et en tant qu'intermédiaire pour d'autres mécanismes de financement (à partir de OO3.4) améliorées</p>	<p>OO2.2.1 Soutien de l'ERMO via l'UCP pour l'élaboration de projets en collaboration avec au moins 7 ÉIO.</p> <p>OO2.2.2 Au moins 5 projets approuvés dans le portefeuille de projets du PROE en tant qu'ERA pour le changement climatique.</p> <p>OO2.2.3 Au moins deux nouveaux projets prioritaires approuvés en cours de mise en œuvre avec des Membres, chaque année.</p>

## DOCUMENT PROVISOIRE POUR RÉVISION DES MEMBRES

Objectif organisationnel	Résultats 2021	Indicateurs 2021
	<p><b>OO2.2.2 :</b> Réserve d'au moins 15 projets comme IA en développement avec les ÉIO, dont au moins 5 concernent le financement climatique.</p> <p><b>OO2.2.3 :</b> Le PROE est l'ERA de choix pour l'accès de ÉIO au financement climatique.</p>	<p>OO2.2.5 Au moins 70 % des bénéficiaires dans les ÉTIO sont satisfaits de la mise en œuvre des projets soutenus par le PROE</p>
<p><b>OO 2.3 :</b> Renforcer le cadre d'apprentissage et de communication des résultats du PROE, en intégrant les performances organisationnelles et environnementales.</p>	<p><b>OO 2.3.1 :</b> Politique et orientations M&amp;E du PROE élaborées et institutionnalisées</p> <p><b>OO2.3.2 :</b> Cadre d'apprentissage et de communication des résultats du PROE renforcé, opérant dans le cadre de la politique M&amp;E.</p> <p><b>OO2.3.3 :</b> Aide aux ÉTIO dans l'élaboration des cadres M&amp;E nationaux</p>	<p>OO2.3.1 : Politique et orientations M&amp;E du PROE mises en œuvre efficacement.</p> <p>OO2.3.2 : Rapport d'efficacité des performances du PROE adopté par les Membres, fondé sur le programme de travail et le budget annuels ainsi que sur le rapport d'avancement annuel du PIP achevé.</p> <p>OO2.3.3 Personnel régional en partenariat avec au moins 5 ÉTIO ont aidé à la réalisation de la politique, des orientations et du cadre d'apprentissage orientés vers des résultats du PROE grâce à des formations.</p> <p>OO2.3 : Au moins 4 ÉTIO ont institutionnalisé les cadres nationaux de la politique M&amp;E et d'apprentissage.</p>
<p><b>Objectif organisationnel 3 : Le PROE bénéficie d'une base de financement fiable et pérenne permettant d'obtenir des résultats dans le domaine environnemental dans l'intérêt de la région des îles du Pacifique, et gère ses programmes et son fonctionnement de manière à respecter le budget convenu.</b></p>		
<p><i>Les priorités 2020-2021 pour réaliser l'objectif à 10 ans sont :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Maintenir un budget en équilibre ;</i></li> <li>• <i>Maintenir une base de financement pérenne ;</i></li> <li>• <i>Mettre en place des contrôles internes ;</i></li> <li>• <i>Explorer de nouvelles pistes de financement durable.</i></li> </ul>		
<p><b>OO 3.1 :</b> Parvenir à un budget équilibré et durable.</p>	<p><b>OO3.1.1</b> Budget équilibré et durable atteint.</p>	<p>OO3.1.1 : Un excédent net réalisé dans les performances financières</p> <p>OO3.1.2 : Réduction annuelle des réserves négatives</p> <p>OO3.1.3 : Bonne gestion de l'exposition au risque de change</p>

## DOCUMENT PROVISOIRE POUR RÉVISION DES MEMBRES

Objectif organisationnel	Résultats 2021	Indicateurs 2021
<p><b>OO 3.2 :</b> Gérer les fonds de façon efficiente et transparente grâce à des systèmes financiers, de gestion des risques et d'audit efficaces, intégrés aux systèmes de gestion, de suivi et d'évaluation des programmes et de rapports.</p>	<p><b>OO 3.2 :</b> Les fonds sont gérés de façon efficiente et transparente grâce à des systèmes financiers, de gestion des risques et d'audit efficaces, intégrés aux systèmes de gestion, de suivi et d'évaluation des programmes et de rapports.</p>	<p>OO3.2.1 : Risques correctement identifiés et atténués grâce à la politique actualisée en matière de gestion des risques</p> <p>OO3.2.2 : Les systèmes fiduciaires garantissent une gestion financière exacte et intègre</p> <p>OO3.2.3 : Les bailleurs et les partenaires ont approuvé les rapports financiers des projets concernés</p>
<p><b>OO 3.3 :</b> Chercher des sources et des formes supplémentaires de soutien financier pérenne</p>	<p><b>OO3.3 :</b> Sources supplémentaires de financement durable soutenues</p>	<p>OO3.3.1 : « Politique de recouvrement des coûts » mise en œuvre et utilisée efficacement pour les investissements provenant de bailleurs</p> <p>OO3.3.2 Au moins 75 % des projets inclus dans les processus de recouvrement des coûts</p> <p>OO3.3.3 Tendances renforcées dans le montant de frais imputés au recouvrement des frais dans les budgets de projets</p>
<p><b>Objectif organisationnel 4 : Le PROE joue un rôle de premier plan et s'implique dans des partenariats et des projets collaboratifs fructueux.</b></p>		
<p><i>L'objectif à 10 ans est que tous les partenariats du PROE se fondent sur des critères clairs pour les responsabilités individuelles et les bénéfices mutuels avec un suivi régulier de l'efficacité.</i></p> <p><i>Pour atteindre cet objectif d'ici 2027, au cours de ce programme de travail de deux ans, le PROE :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Établira la stratégie de partenariat et de mobilisation des ressources (PERMS)</i></li> <li>• <i>Assurera un suivi des partenariats pour évaluer les résultats par rapport aux critères PERMS.</i></li> <li>• <i>S'assurera que tous les accords de partenariat répondent aux exigences juridiques.</i></li> </ul>		
<p><b>OO 4.1 :</b> Améliorer les partenariats du PROE, y compris l'élaboration d'accords mutuellement bénéfiques, avec des rôles clairement définis pour les deux partenaires et des résultats mesurables qui sont vérifiés régulièrement.</p>	<p><b>OO4.1.1 :</b> Établissement du groupe de référence des partenariats.</p> <p><b>OO4.1.2 :</b></p>	<p>OO4.1.1 : Le groupe de référence des partenariats réalise efficacement la supervision de l'élaboration et de la mise en œuvre du PERMS.</p> <p>OO4.1.2 : Le PERMS est en cours de mise en œuvre pour orienter des partenariats efficaces vers la mise en œuvre de sources de financement pérennes</p>

## DOCUMENT PROVISOIRE POUR RÉVISION DES MEMBRES

Objectif organisationnel	Résultats 2021	Indicateurs 2021
	<p>Élaboration et mise en œuvre de la stratégie de partenariat et de mobilisation de ressources (PERMS)</p> <p><b>OO4.2.1 :</b> Partenariats du PROE renforcés sur la base d'accords mutuellement bénéfiques avec des rôles définis pour les partenaires qui répondent aux priorités nationales et régionales.</p>	<p>OO4.2.1 : Au moins 95 % des partenariats répondent aux critères d'efficacité cités dans le PERMS</p> <p>OO4.2.2 : Au moins 55 % des bailleurs et des partenaires satisfaits du niveau de services fournis aux États membres sur la base des protocoles d'entente signés avant la mise en œuvre</p> <p>OO4.2.3 Au moins 80 % des partenariats ont soutenu les engagements régionaux grâce à des financements.</p>
	<p><b>OO4.2.2 :</b> Croissance stratégique des partenariats et de l'appui à des financements pérennes.</p> <p><b>OO4.3.1 :</b> Les partenariats respectent les exigences juridiques du PROE.</p>	<p>OO4.2.4 : Au moins 2 nouveaux partenariats établis annuellement avec des promesses de soutien aux objectifs régionaux visant la conservation de l'environnement océanique</p> <p>OO4.3.1 : Atténuation des actions juridiques dans les partenariats.</p>
<p><b>Objectif organisationnel 5 : Le PROE peut compter sur un groupe de personnes dotées des dispositions, des connaissances et des compétences qui lui permettront de concrétiser sa vision régionale commune.</b></p>		
<p><i>En 2020-2021, le PROE aura pour priorités :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><i>L'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie des ressources humaine visant à attirer, motiver, développer et garder des professionnels très performants qui sont déterminés et motivés à atteindre les buts et objectifs du PROE</i></li> <li><i>Mise en œuvre d'un programme de transformation de la culture de l'organisation</i></li> <li><i>Capacité du Secrétariat à soutenir efficacement le changement et à soutenir les performances organisationnelles</i></li> </ul>		
<p><b>OO 5.1 :</b> Recruter et garder les personnes qui apportent leurs compétences et leurs connaissances de manière collaborative pour exécuter le plan stratégique du PROE de manière efficace et efficiente, notamment la canalisation de l'assistance technique.</p>	<p><b>OO 5.1 :</b> Le personnel recruté et gardé dispose des compétences et des connaissances qui contribuent à la mise en œuvre efficace et efficiente du plan stratégique du PROE</p>	<p>OO5.1.1 : Le PROE a mis en œuvre une stratégie des ressources humaines qui intègre une transformation culturelle dans les programmes et répond à des normes éthiques pour atteindre une gouvernance efficace et garder un personnel de haut vol</p> <p>OO5.1.2 Au moins 55 % du personnel a déclaré avoir un « bon » moral qui se reflète dans l'enquête annuelle d'engagement du personnel</p>

## DOCUMENT PROVISOIRE POUR RÉVISION DES MEMBRES

Objectif organisationnel	Résultats 2021	Indicateurs 2021
		<p>OO5.1.3 Au moins 45 % du personnel qui a passé la période d'essai oriente ses compétences professionnelles vers l'assistance technique dans les programmes</p> <p>OO5.1.4 Au moins 80 % du personnel est qualifié de « pleinement efficace » dans la « notation générale des performances du personnel » dans les domaines de réalisation et comportements clés atteints annuellement,</p>
<p><b>OO5.2 :</b> Renforcer les compétences et les capacités des ressources humaines par des formations continues dans un milieu de travail stimulant adapté à l'environnement océanien</p>	<p><b>OO5.2 :</b> Compétences et capacités des ressources humaines renforcées par le biais de formations continues au sein d'un environnement de travail stimulant dans le contexte océanien</p>	<p>OO5.2.1 : Au moins 80 % du personnel responsable et autonome grâce à une culture organisationnelle parfaitement alignée sur les valeurs du PROE</p> <p>OO5.2.2 Au moins 55 % du personnel ayant suivi une formation professionnelle ont amélioré leurs performances au travail</p>
<p><b>OO5.3 :</b> Champ d'action élargi du personnel ayant une culture orientée sur les résultats grâce à du travail d'équipe collaboratif</p>	<p><b>OO5.3 :</b> Personnel autonome ayant une culture orientée sur les résultats grâce au travail d'équipe</p>	<p>OO5.3.1 Au moins 40 % du personnel a assimilé la culture orientée sur les résultats qui imprègne le travail d'équipe comme outil d'autonomisation du personnel</p> <p>OO5.3.2 Au moins 90 % du personnel présente un changement de comportement positif grâce à l'autonomisation sur le lieu de travail dans une culture transformationnelle</p>